



SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE - *Justice*

FO Justice PJJ – Tel : 06.15.47.40.45 – Courriel : snfopjj@outlook.fr

Déclaration Liminaire

CAP du 5 mars 2025

Monsieur le Président,

En préambule, **FO Justice PJJ** tient à dénoncer les annonces cavalières du ministre de la Justice en matière de justice pénale des mineurs.

Pour rappel, la comparution immédiate, la remise en cause de l'excuse de minorité et la responsabilité parentale ne sont pas des mesures de nature à endiguer efficacement la délinquance des mineurs. La remise en cause des principes fondamentaux relève de la gesticulation et parfois même du populisme.

Notre organisation syndicale refuse de passer sous silence ces dérives. Il existe des solutions concrètes portées par les acteurs de terrain qui méritent d'être entendues. À ce titre, nous saisissons dans les meilleurs délais la Chancellerie afin de clarifier les ambitions en termes de justice des mineurs.

Monsieur le Président,

FO Justice PJJ siège en cette CAP de non-titularisation des psychologues avec l'ambition de pousser l'administration à prendre en compte nos positions. Nous n'avons cessé de pointer la pauvreté et l'inefficacité du dialogue social à la PJJ.

En effet, force est de constater que, d'année en année, de CAP en CAP et de déclaration en déclaration, nous répétons inlassablement les mêmes revendications, les mêmes alertes, les mêmes constats désastreux sur la gestion des agents, sans que cela ne conduise à la moindre amélioration concrète.

D'ailleurs, lors du CSA ministériel, notre organisation syndicale a fait la démonstration de votre entêtement à ne pas entrevoir le dialogue social sous l'angle du compromis, et le secrétariat général a pointé cette défaillance.

Nous espérons que vous avez tiré les enseignements des échanges lors de l'instance ministérielle et que vous consentez enfin à donner du sens à cette Commission Administrative Paritaire.

Monsieur le Président,

Une fois n'est pas coutume, lors de la dernière CAP relative aux recours CREP, les avis émis en faveur des agents n'ont pas été suivis par certains cadres qui continuent d'agir à leur guise.

FO Justice PJJ s'interroge sur l'intérêt de mobiliser les représentants du personnel trois jours durant pour aboutir à un tel immobilisme.

La position de **FO Justice PJJ** reste constante en la matière : nous exigeons que les avis soient respectés et que les modifications soient réalisées par les cadres.

Monsieur le Président,

Nous siégeons en cette CAP dite de non-titularisation des psychologues stagiaires sans souscrire à son appellation. En effet, nous sommes invités à nous prononcer soit pour une prolongation de stage, soit pour la non-titularisation des collègues psychologues.

FO justice PJJ, vous invite à prendre exemple sur les autres directions de ce ministère qui ont accepté de rester sur le registre d'une CAP de titularisation. Ces dernières acceptent de revoir leur jugement le cas échéant. Pourquoi pas vous ? Cette instance concerne aujourd'hui l'ensemble des psychologues du ministère de la justice et nous entendons, avec **FO Psychologue**, fait entendre la voix de l'ensemble de nos collègues. Vous avez aujourd'hui une responsabilité envers l'ensemble des psychologues de ce ministère.

Est-il nécessaire de rappeler que la PJJ, la DAP, la DSJ et le SG ont un besoin cruel de psychologues ?

Pour autant, rien ne semble organisé pour favoriser l'attractivité et l'accès au statut. En témoigne :

- L'absence de tuteur lors de l'évaluation finale
- Une non-attractivité des postes de soutien aux personnels, due à des différences indemnitaires (Ségur, IFSE) qui ne cessent d'éloigner les professionnels du ministère de la Justice.
- La situation alarmante de certains psychologues contraints de pallier aux problèmes RH et d'absorber des charges de travail toujours plus lourdes.

FO Psychologue et FO PJJ s'unissent pour dénoncer la disparition des postes anciennement pourvus qui ne sont ni ouverts aux concours ni à la mobilité.

Monsieur le Président,

L'ensemble des Psychologues de ce ministère a désormais une oreille attentive et experte pour répondre à leur problématique quelle que soit la direction à laquelle ils appartiennent.

FO Justice PJJ se joint à la nouvelle filière Psy pour exiger des mesures concrètes et immédiates afin de remédier aux dysfonctionnements et garantir des clarifications sur des thématiques centrales, telles que le Segur pour tous, le respect du temps FIR, l'accompagnement et l'encadrement qualitatif des stagiaires, ainsi que l'ouverture de tous les postes aux titulaires sur la base d'une cartographie rigoureuse.

FO Justice PJJ – le 5 Mars 2025



*Notre **FOR**ce, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes*